



Assemblée des Français de l'Etranger
31^{ème} session
30 septembre-4 octobre 2019

Paris, le 2 octobre 2019

***Résolution de la Commission des Lois, des Règlements
et des Affaires Consulaires***

Résolution : LOI/R.3/10.19

Objet : Résolution de relance

L'Assemblée des Français de l'Etranger, rappelle ses résolutions votées lors de sa 29^e session, en octobre 2018, en annexe, et restées sans réponse :

- La première résolution LOI/R.02/4.10* demandant l'augmentation du nombre de tests grandeur nature (TGN) à réaliser en vue des élections des conseillers consulaires et des députés des Français de l'étranger
- La seconde résolution LOI/R.03/4.10* portant sur la simplification du processus d'identification de l'électeur participant au vote par Internet lors des élections des conseillers consulaires et des députés des Français de l'étranger. L'Assemblée des Français de l'étranger demandait notamment une information des électeurs sur les modalités du vote par voie électronique par tout moyen.

Demande

Que des réponses soient apportées à ces résolutions.

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix		
Nombre de voix		
Nombre d'abstentions		